

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombres de membres :**

En exercice : **33**

Présents ou représentés : **33**

Qui ont pris part à la délibération : **33**

Date de la convocation : **23/03/2016**

Date d'affichage : **23/03/2016**

**de la Commune de COGOLIN  
Séance du mercredi 30 mars 2016**

L'an deux mille seize et le 30 mars à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Éric MASSON,

**PRESENTS** : Marc Étienne LANSADE – Audrey TROIN – Régine RINAUDO – Laëtitia PICOT – René LE VIAVANT - Maria de Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Jean-Jacques GABERT - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

**POUVOIRS** : Rémy FÉLIX à Maria de Fatima FIANDINO / Patrick GARNIER à Christelle DUVERNET / Patrick CLAUDEL à Jean-Jacques GABERT / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Sébastien MACREZ à Éric MASSON / Marie-Ly GARCIA à Patricia BERENGUIER / Jeanne LAURITO à Jonathan LAURITO / Renée FALCO à René LE VIAVANT / Michel BERTIN à Élisabeth CAILLAT

**SECRÉTAIRE de SÉANCE** : Audrey TROIN

Le Conseil Municipal est invité à approuver le compte de gestion de l'exercice 2015 du budget principal de la commune dressé par le Trésorier Principal de Grimaud.

La page 22 présente les résultats budgétaires de l'exercice 2015.

Investissement :	+	1 175 825,06 € (excédent)
Fonctionnement :	+	594 597,57 € (excédent)

Soit un excédent total de + 1 770 422,63 €

La page 23 présente les résultats à la clôture de l'exercice 2015, à savoir :

**CM 30/03/2016**

**N°2016/059**

**COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**

Les résultats constatés au compte administratif :

Investissement : + 1 184 188,82 € (excédent)  
Fonctionnement : + 3 294 597,57 € (excédent)

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que les comptes concordent et sont conformes au Compte Administratif 2015, soit :

Investissement : + 1.184.188,82 € (excédent)  
Fonctionnement : + 3 294 597,57 € (excédent)

Soit un excédent total de + 4 478 786,49 €

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus et en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion de l'exercice 2015 du budget principal de la commune dressé par le Trésorier Principal de Grimaud, dont les résultats sont conformes au compte administratif.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE – 25 POUR – 7 CONTRE** (Pascal CORDÉ - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI) - 1 **ABSTENTION** (Anthony GIRAUD)



Le Maire,

  
Marc Etienne LANSADÉ